



CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Préambule

BKONSULTIS s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses actions de formation. Dans ce cadre, l'organisme recourt à des outils d'intelligence artificielle générative pour améliorer la forme et la clarté de ses contenus pédagogiques et pour soutenir la réflexion des formateurs dans la conception de leurs interventions.

La présente charte définit les principes, les règles et les bonnes pratiques encadrant cet usage. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs, formateurs internes et intervenants externes de BKONSULTIS intervenant, à quelque titre que ce soit, dans la conception, la production ou l'animation de contenus de formation.



Sommaire

- Article 1 — Contexte et engagement de BKONSULTIS
- Article 2 — Objet et champ d'application
- Article 3 — Définitions
- Article 4 — Principes directeurs
- Article 5 — Usages encouragés de l'IA
- Article 6 — Usages encadrés, nécessitant vigilance
- Article 7 — Usages interdits
- Article 8 — Supervision humaine et responsabilité pédagogique
- Article 9 — Protection des données et confidentialité
- Article 10 — Transparence vis-à-vis des apprenants et des parties prenantes
- Article 11 — Propriété intellectuelle et droits d'auteur
- Article 12 — Qualité, conformité et démarche Qualiopi
- Article 13 — Sensibilisation et montée en compétences des formateurs
- Article 14 — Suivi, évaluation et amélioration continue
- Article 15 — Entrée en vigueur, révision et engagement



Article 1 — Contexte et engagement de BKONSULTIS

BKONSULTIS est un organisme de formation engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations. L'intelligence artificielle générative constitue aujourd'hui un outil d'appui pertinent pour améliorer la forme des contenus pédagogiques (clarté, structuration, reformulation, orthographe, mise en page) et pour soutenir la réflexion des formateurs (brainstorming, structuration d'une séquence, recherche d'exemples ou d'exercices, relecture critique).

BKONSULTIS souhaite intégrer ces outils de manière raisonnée, éthique et maîtrisée, en veillant à ce qu'ils restent un appui à l'expertise humaine du formateur, et non un substitut à celle-ci. La présente charte formalise cet engagement.

Article 2 — Objet et champ d'application

La présente charte a pour objet de :

- Définir les principes encadrant le recours à l'intelligence artificielle (IA) au sein de BKONSULTIS ;
- Préciser les usages encouragés, encadrés et interdits ;
- Garantir la protection des données personnelles et la confidentialité des informations traitées ;
- Assurer la transparence envers les apprenants, les financeurs et les partenaires ;
- S'assurer que le recours à l'IA reste compatible avec les exigences qualité de l'organisme, notamment au regard du référentiel Qualiopi.

Elle s'applique à toute personne intervenant pour le compte de BKONSULTIS dans la conception, la production, l'adaptation ou l'animation de contenus et d'actions de formation : salariés permanents, formateurs internes, formateurs et intervenants indépendants ou sous-traitants, ainsi qu'à toute personne utilisant des outils d'IA dans le cadre de missions confiées par l'organisme.

Article 3 — Définitions

- **Intelligence artificielle générative** : outil logiciel capable de produire, à partir d'une instruction (« prompt »), du texte, des images, des supports visuels ou du code, en s'appuyant sur des modèles de langage ou des modèles génératifs.
- **Contenu pédagogique** : tout support utilisé dans le cadre d'une action de formation (supports de présentation, livrets, exercices, études de cas, évaluations, supports d'auto-formation, contenus e-learning, etc.).
- **Donnée sensible ou confidentielle** : toute information relative à un apprenant, un client, un salarié ou un partenaire, ainsi que toute donnée à caractère personnel au sens du RGPD, ou toute information couverte par un engagement de confidentialité.
- **Supervision humaine** : vérification, validation et, le cas échéant, correction par un formateur ou un collaborateur compétent, de tout contenu produit ou reformulé avec l'aide d'un outil d'IA, avant toute diffusion.

Article 4 — Principes directeurs

Le recours à l'intelligence artificielle au sein de BKONSULTIS repose sur les principes suivants :

- **Appui, non substitution** : l'IA est un outil d'appui à la réflexion et à la mise en forme ; elle ne se substitue ni à l'expertise pédagogique du formateur, ni à son jugement professionnel.
- **Responsabilité humaine** : le formateur ou le collaborateur reste seul responsable du contenu final diffusé, quel que soit l'outil utilisé pour le produire.



- **Exactitude et fiabilité** : tout contenu généré par IA est systématiquement vérifié quant à son exactitude, sa pertinence pédagogique et sa cohérence avec les objectifs de la formation.
- **Confidentialité** : aucune donnée personnelle ou confidentielle n'est transmise à un outil d'IA sans respect strict des règles de protection des données.
- **Transparence** : l'usage de l'IA n'est pas dissimulé et peut être mentionné aux apprenants et parties prenantes lorsque cela est pertinent.
- **Proportionnalité** : l'IA est utilisée pour des tâches d'appui (forme, structuration, reformulation) et non pour la définition des objectifs pédagogiques ou l'évaluation finale des compétences des apprenants.



Article 5 — Usages encouragés de l'IA

Les usages suivants sont encouragés, sous réserve du respect des principes de la présente charte :

- **Amélioration de la forme des contenus** : reformulation, clarification, correction orthographique et grammaticale, harmonisation du style, amélioration de la lisibilité.
- **Structuration pédagogique** : aide à la structuration d'une séquence, d'un plan de formation, d'un support de présentation.
- **Soutien à la réflexion du formateur** : brainstorming d'idées, recherche de pistes d'animation, suggestions d'exemples, de cas pratiques ou d'exercices à adapter et valider par le formateur.
- **Synthèse et reformulation** : production de résumés, de synthèses ou de reformulations à partir de contenus déjà validés par le formateur.
- **Aide à la création de supports visuels** : génération d'illustrations, de schémas ou de mises en forme graphiques non protégées par des droits de tiers.
- **Relecture critique** : utilisation de l'IA comme second regard pour identifier des incohérences, redondances ou manques dans un contenu déjà rédigé.

Article 6 — Usages encadrés, nécessitant vigilance

Certains usages sont possibles mais nécessitent une vigilance particulière et une validation renforcée :

- **Utilisation d'extraits de documents internes** : seuls des extraits non sensibles et anonymisés peuvent être transmis à un outil d'IA, dans le respect de l'article 9.
- **Traduction de contenus** : toute traduction assistée par IA fait l'objet d'une relecture par une personne maîtrisant la langue cible.

Article 7 — Usages interdits

Sont strictement interdits, sans exception :

- **La transmission de données personnelles ou confidentielles** (coordonnées d'apprenants, données RH, informations clients ou financeurs, contrats, etc.) à un outil d'IA non validé par BKCONSULTIS.
- **L'évaluation automatisée et non supervisée des compétences des apprenants** par un outil d'IA se substituant au jugement du formateur.
- **La diffusion de contenus générés par IA sans relecture ni validation humaine préalable.**
- **La production de contenus portant atteinte aux droits d'auteur ou à la propriété intellectuelle de tiers.**
- **L'utilisation de l'IA pour rédiger des attestations, certificats, bilans pédagogiques ou documents officiels** attestant de la réalisation ou de la réussite d'une formation, sans validation humaine intégrale.
- **La présentation d'un contenu généré par IA comme le fruit exclusif de l'expertise humaine du formateur** lorsque cela induit délibérément en erreur un apprenant ou un financeur sur l'origine du contenu.
- **Création d'exercices ou de cas pratiques** : les scénarios, exercices et études de cas créés sont le fruit exclusif de l'expérience du formateur et doivent être adaptés au contexte réel des apprenants et validés pédagogiquement.



Article 8 — Supervision humaine et responsabilité pédagogique

Aucun contenu produit, reformulé ou assisté par un outil d'IA ne peut être diffusé auprès des apprenants sans avoir été relu, vérifié et validé par un formateur ou un collaborateur habilité de BKONSULTIS.

Cette validation porte notamment sur :

- L'exactitude et la fiabilité des informations ;
- La pertinence pédagogique au regard des objectifs de la formation et du public visé ;
- L'absence de biais, de propos discriminatoires ou inappropriés ;
- La cohérence avec la ligne pédagogique et les valeurs de BKONSULTIS ;
- Le respect des droits de tiers (propriété intellectuelle, image, etc.).

Le formateur demeure, en toutes circonstances, le garant et le responsable pédagogique du contenu final diffusé.

Article 9 — Protection des données et confidentialité

BKONSULTIS veille au strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) dans l'usage des outils d'IA. À ce titre :

- Aucune donnée à caractère personnel concernant un apprenant, un client, un salarié ou un partenaire ne doit être saisie dans un outil d'IA grand public sans anonymisation préalable ;
- Seuls les outils d'IA préalablement validés par BKONSULTIS, présentant des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité des données, peuvent être utilisés dans un cadre professionnel ;
- Les documents internes confidentiels (contrats, données financières, informations stratégiques) ne doivent en aucun cas être transmis à un outil d'IA non autorisé ;
- Tout doute quant au caractère sensible d'une information doit conduire à s'abstenir de la transmettre à un outil d'IA et à solliciter la direction de BKONSULTIS.

Article 10 — Transparence vis-à-vis des apprenants et des parties prenantes

BKONSULTIS s'engage à la transparence sur son recours à l'intelligence artificielle. À ce titre :

- L'usage de l'IA comme outil d'appui à la conception pédagogique peut être mentionné dans les documents de présentation de l'organisme ou des formations ;
- Les apprenants peuvent être informés, lorsque cela est pertinent, que certains supports ont bénéficié d'un appui de l'IA pour leur mise en forme ;
- Cette transparence ne remet pas en cause la responsabilité entière du formateur et de BKONSULTIS quant au contenu final délivré.

Article 11 — Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les collaborateurs et formateurs veillent à ce que les contenus générés par IA ne reproduisent pas, sans autorisation, des œuvres protégées par le droit d'auteur (textes, images, illustrations, musiques). Ils s'assurent, dans la mesure du possible, de l'origine et des conditions d'utilisation des contenus générés avant toute diffusion publique ou commerciale.

BKONSULTIS demeure vigilant quant à l'évolution du cadre juridique applicable à la propriété intellectuelle des contenus générés par IA et adaptera, le cas échéant, ses pratiques en conséquence.



Article 12 — Qualité, conformité et démarche Qualiopi

Le recours à l'IA s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue de BKONSULTIS et doit demeurer compatible avec les exigences du référentiel national qualité (Qualiopi), notamment en matière d'adaptation des prestations aux publics, de suivi de la réalisation des actions et d'évaluation des acquis.

En particulier, l'IA ne saurait se substituer :

- À l'analyse du besoin et à l'adaptation pédagogique propre à chaque public ;
- Aux modalités d'évaluation des acquis prévues par l'organisme ;
- Au suivi individualisé des apprenants et à la relation pédagogique avec le formateur.

Article 13 — Sensibilisation et montée en compétences des formateurs

BKONSULTIS s'engage à accompagner les formateurs et collaborateurs dans une bonne appropriation des outils d'IA, par :

- La diffusion de la présente charte à l'ensemble des formateurs et intervenants ;
- Des actions de sensibilisation ou des temps d'échange sur les usages, les limites et les risques de l'IA ;
- La mise à disposition d'une liste d'outils d'IA validés par l'organisme ;
- Un accompagnement des formateurs rencontrant des difficultés ou des interrogations dans l'usage de ces outils.

Article 14 — Suivi, évaluation et amélioration continue

Dans le cadre de sa démarche qualité, BKONSULTIS assure un suivi régulier des usages de l'IA au sein de l'organisme, afin :

- D'identifier les bonnes pratiques et de les partager ;
- De recueillir les retours d'expérience des formateurs ;
- D'ajuster la liste des outils autorisés en fonction de l'évolution technologique et réglementaire ;
- De faire évoluer la présente charte en conséquence.



Article 15 — Entrée en vigueur, révision et engagement

La présente charte entre en vigueur à compter de sa date de diffusion auprès des formateurs et collaborateurs de BKONSULTIS. Elle fait l'objet d'une révision périodique, au minimum annuelle, afin de tenir compte de l'évolution des outils d'IA, du cadre réglementaire et des retours d'expérience internes.

En signant ou en prenant connaissance de la présente charte, chaque formateur ou collaborateur reconnaît en avoir compris les principes et s'engage à les respecter dans le cadre de ses missions pour BKONSULTIS.

Pour BKONSULTIS	Le formateur / collaborateur
Nom : BRAVO Krystel	Nom : BRAVO Krystel
Fonction : Présidente	Fonction : formatrice & responsable pédagogique
Date : 30/06/2026	Date : 30/06/2026
Signature :  BKONSULTIS SAS 17 rue Vaba 97354 REMIRE MONTJOLY kbravo@bkonsultis.com SIRET 981 076 821 00017	Signature : 